



Amiens, le 22 mai 2017.

DECLARATION LIMINAIRE DU SNEP A LA CAPA DES P.EPS ET CE D'EPS

Madame le Recteur, Monsieur le Secrétaire Général,

Dans le cadre de cette CAPA des professeurs d'EPS, nous souhaitons rappeler l'importance que revêt cette promotion à la hors-classe après les 6 années de gel des salaires de la fonction publique. En effet, la rémunération est un indicateur fort de reconnaissance professionnelle et conditionne par ailleurs l'attractivité d'une profession. Ce ne sont pas les 2 petites augmentations de 0,6% en période pré-électorale qui permettent de rattraper la perte importante de pouvoir d'achat ne serait-ce que depuis 2010.

Au niveau académique, les effets du barème modifié continuent de nous interpellier en termes de promotions.

Parmi tous les enseignants du 11^{ème} échelon qui pourraient être promus, certains ne le seront toujours pas, et cela malgré le recul de l'âge légal de départ en retraite. Nous déplorons que les choix académiques via les barèmes d'accès soient en contradiction avec les consignes ministérielles visant à promouvoir l'ensemble des 11èmes échelon.

Encore une fois dans notre académie, alors que le ratio promus-promouvables pourrait largement permettre à tous les collègues du 11^{ème} échelon d'accéder à la hors classe, 2 collègues ne le seront pas (initialement 3 avant notre travail de vérification), mais également 2 collègues du 10ème très proches du départ à la retraite. Alors qu'en même temps nous déplorons que des enseignants au 9^{ème} et même un collègue du 8^{ème} échelon, bien plus jeunes apparaissent en position d'être promus dans ce classement.

Cette persistance dans l'orientation des promotions de grade nous amène à réitérer nos revendications. Nous demandons l'intégration de la hors classe dans la grille indiciaire et qu'il n'y ait pas deux grades et bientôt 3 dès la rentrée 2017. Dans un premier temps nous réclamons l'augmentation du ratio de promotion. La mise en place du protocole PPCR si elle comporte des avancées ne répond pas à cette demande. La mise en place d'un rythme unique sur 9 des 11 échelons de la classe normale est une avancée qui diminuera fortement les inégalités que nous constatons trop souvent. Pour le SNEP-FSU,

l'accès à la hors-classe, doit être avant toute chose la continuité et la reconnaissance de la professionnalité de l'ensemble de la carrière.

Dans cette période de transition dans les règles de gestion de carrière, nous sommes attentifs à tous les éléments techniques que vous pourriez nous fournir pour anticiper sur les règles nationales d'accès à la hors-classe prévues pour l'an prochain.

Enfin les enseignants d'EPS restent toujours les seuls du second degré à 20 heures hebdomadaires, alors qu'ils subissent souvent une détérioration de leur santé liée à la pénibilité de leur métier. La gestion ministérielle précédente a jusqu'à ce jour toujours refusé tout aménagement des fins de carrière. Pire les réformes successives des retraites ont amplifié cette dégradation en allongeant la durée d'activité professionnelle. Paradoxalement une enquête de la DEPP portant sur la santé de notre corps professoral, a démontré les multiples problèmes physiques auxquels notre corporation est confrontée au long de la carrière et des conséquences qui en découlent.

Le SNEP demande que des mesures soient prises d'urgence pour améliorer les conditions d'exercice du métier avec le retour par exemple de la cessation progressive d'activité.

Les commissaires paritaires SNEP-FSU